

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2012

SANCTION DE LA VIOLATION DU SECRET DES AFFAIRES - (n° 4159)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
le Gouvernement

-----  
à l'amendement n° 3 de M. Carayon  
-----

**à l'ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« 226-15-1 »,

la référence :

« 325-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de coordination, tirant les conséquences de la modification de la numérotation opérée par l'amendement n° 4 du Gouvernement.